

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la **DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE**

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.

AIRBUS INDUSTRIE

Avions A310

Vérification périodique de l'ouverture des issues de secours (ATA 52)

La présente Consigne de Navigabilité s'applique aux avions AIRBUS INDUSTRIE A310 tous modèles certifiés, tous numéros de série n'ayant reçu application :

- ni de la modification AIRBUS INDUSTRIE N° 11680 de série,
- ni du Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A310-52-2061 Révision 1 en exploitation.

Afin de détecter tout grippage de paliers des commande d'ouverture de portes "issue de secours", ce qui exigerait un effort excessif pour l'ouverture de celles-ci et pourrait entraîner des situations critiques en cas de nécessité d'évacuation rapide de l'appareil, les mesures suivantes sont rendues impératives à la date d'entrée en vigueur de la présente Consigne de Navigabilité à l'édition originale :

1. Dans les 3 mois suivant la date d'entrée en vigueur de la présente Consigne de Navigabilité, effectuer un test fonctionnel d'ouverture des issues de secours suivant les instructions du Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A310-52-2060.
2. Répéter ce même test fonctionnel à des intervalles n'excédant pas 3 mois suivant les instructions du Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A310-52-2060 ou modifier les paliers de commandes suivant les instructions du Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A310-52-2061 Révision 1.

Aucune action ultérieure au titre de la présente Consigne de Navigabilité n'est plus nécessaire après modification de tous les paliers de commande suivant les instructions du Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A310-52-2061 Révision 1.

La présente Révision 1 remplace la Consigne de Navigabilité 96-239-205(B) du 23 Octobre 1996.

REF. : Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A310-52-2060
(édition originale ou toute révision ultérieure approuvée)
Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A310-52-2061 Rév. 1
(ou toute révision ultérieure approuvée)

DATES D'ENTREE EN VIGUEUR :

n/JYR

Date : 29/07/98

AIRBUS INDUSTRIE
Avions A310

96-239-205(B) R1

| CN originale : 02 NOVEMBRE 1996
Révision 1 : 08 AOUT 1998